



Concours 2010 le grand chamboulement!

Le ministère vient de rendre public son projet de maquettes des nouveaux concours d'enseignants. Il s'inscrit dans le cadre de la mastérisation de la formation qui doit débiter en 2010, décidée unilatéralement par le gouvernement. Deux opérateurs interviennent désormais : d'un côté le ministère de l'Education nationale qui recrute en organisant les concours, de l'autre les universités qui forment les futurs enseignants en les préparant au master.

Le SE-UNSA apprécie de voir que le référentiel de compétences du métier d'enseignant reste la boussole qui devra guider la conception des épreuves. Il se réjouit que l'architecture proposée soit la même pour l'ensemble des concours, reconnaissant ainsi l'unicité du métier, quel que soit le niveau d'enseignement. De même, l'introduction d'une nouvelle épreuve orale sur la connaissance du système éducatif est une évolution positive.

Mais, pour le SE-UNSA, le véritable enjeu reste celui de la formation professionnelle par alternance des futurs enseignants. Le contenu des concours donnera-t-il un signal assez fort pour que les universités construisent les maquettes des nouveaux masters en ce sens ? Le SE-UNSA en doute.

Ainsi, lorsqu'une épreuve orale d'admission est cantonnée à une « leçon » virtuelle, non pas devant des élèves, mais face à un jury, on ne se met pas en situation de vraiment juger des aptitudes à enseigner. Les étudiants y seront-ils d'ailleurs bien préparés alors que leur statut leur interdit tout stage préalable en responsabilité durant le master ? Quant à l'absence de praticiens du métier dans un jury de concours ouvrant l'accès à l'enseignement, elle laisse perplexe...

Au total, pour le SE-UNSA, les maquettes de concours retenues par le ministère restent au milieu du gué. Elles actent le référentiel de compétences, ce qui est bien le moins pour un concours d'entrée dans un métier, mais la forme des épreuves ne le traduit pas totalement. Le risque que de futurs enseignants ne découvrent la réalité d'une salle de classe qu'une fois le concours obtenu n'est donc pas totalement écarté.

Luc Bérille,
Secrétaire Général du SE-Unsa



L'analyse du SE-Unsa

👍 Le référentiel de compétences

Le référentiel de compétences, du cahier des charges de la formation constitue la référence dans l'élaboration des épreuves des concours. Pour le SE-UNSA, cet aspect est fondamental : il ancre la formation dans une logique professionnelle. Nous avons très fortement insisté sur la nécessité de maintenir la référence au référentiel de compétences durant les discussions avec le ministère.

Les 10 compétences :

- agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable ;
- maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer ;
- maîtriser les disciplines et avoir une bonne culture générale ;
- concevoir et mettre en œuvre son enseignement ;
- organiser le travail de la classe ;
- prendre en compte la diversité des élèves ;
- évaluer les élèves ;
- maîtriser les TICE ;
- travailler en équipe et coopérer avec les parents et les partenaires de l'école ;
- se former et innover.

👍 Une architecture unique pour tous les concours

Le projet de maquette qui est présenté n'entre pas dans les détails concours par concours, mais fixe l'architecture générale des concours d'enseignant. Cette architecture est la même pour tous, qu'ils soient du premier comme du second degré. Elle consacre l'unicité du métier là où on aurait pu craindre un décrochage. C'est un aspect très important.

👍 L'épreuve orale pédagogique d'admission

Cette épreuve consiste en une « leçon » devant, non pas des élèves, mais devant un jury. Pour le SE-UNSA, cet exercice virtuel ne donne pas un signal suffisamment fort aux universités pour faire des stages un axe important des modules des futurs masters. Ainsi on peut craindre que les universités, comme les étudiants, ne se dispensent de ces stages – qui ne seront plus que des stages d'observation ou pratique accompagnée – dès lors que cette pratique n'est pas valorisée dans le concours. La conséquence (dramatique) de ceci pourrait être l'affectation dans des classes de lauréats, certes titulaires d'un master, mais totalement ignorants de la réalité d'une classe d'élèves.

👍 Une épreuve de « connaissance du système éducatif »

Cette épreuve orale d'admission est une épreuve d'analyse et de réflexion sur la base d'éléments tels que l'histoire du système éducatif, ses valeurs (notamment la laïcité), les droits et devoirs du fonctionnaire...

👍 Les programmes des concours

Les programmes du concours sont ceux du niveau scolaire concerné. La référence est désormais, pour tous les corps, celle des programmes scolaires du niveau concerné. Cela devrait permettre d'ancrer la formation et le concours dans la réalité scolaire et non dans des considérations disciplinaires sans rapport avec la réalité du métier.

👍 La composition du jury

Le projet de texte prévoit que le jury soit composé de personnels de direction, de membre de l'administration et de la hiérarchie et de membres de la société civile. Aucun praticien n'en fait partie, ce qui est un comble au moment de juger de l'aptitude pédagogique d'un candidat !

Les maquettes dans le détail...

s'opposer & proposer !



Le nouveau projet de maquette s'articule autour de **4 épreuves** :

- **2 épreuves écrites** d'admissibilité qui comptent pour 40%
- **2 épreuves orales** d'admission qui comptent pour 60% dans la note finale.

Professeur des écoles		2nd degré et CPE	
Admissibilité			
<p>Français et culture humaniste A partir d'un texte ou d'un dossier, portant sur un thème de littérature, d'histoire, de géographie, d'histoire des arts ou d'éducation civique et morale, le candidat présente son analyse ou une note de synthèse. Il y traite aussi des questions de grammaire, d'orthographe ou de lexique. Il peut avoir à répondre à une question portant sur l'épistémologie ou l'histoire d'une des disciplines concernées.</p>	<p><i>Durée : 4h</i> <i>Coeff : 2</i></p>	<p>2 épreuves sur la culture générale disciplinaire Ces épreuves visent à apprécier comment le candidat réinvestit ses connaissances disciplinaires dans l'étude des programmes du secondaire. Le niveau d'exigence disciplinaire exigé est celui de la licence. Une question spécifique sur l'épistémologie ou l'histoire de la discipline pourra être posée. Si le nombre des disciplines est supérieur à deux, un tirage au sort déterminera les disciplines qui seront proposées aux épreuves d'admissibilité.</p>	<p><i>Durée : 5h</i> <i>Coeff : 2 pour chaque épreuve</i></p>
<p>Mathématiques et culture scientifique Cette épreuve comporte deux parties. Dans la première, le candidat doit résoudre des problèmes de mathématiques. Dans la seconde, il analyse un document à caractère scientifique. Là encore une question d'épistémologie ou d'histoire des disciplines concernées peut être posée.</p>	<p><i>Durée : 4h</i> <i>Coeff : 2</i></p>		
Admission			
<p>Exercice pédagogique Il s'agit d'une « leçon » (sic) qui sera « replacée dans sa progression disciplinaire et dans le déroulement d'une journée de classe ». Le sujet de la leçon sera tiré au sort. L'exposé et l'entretien avec le jury doivent « faire apparaître les connaissances et la culture du candidat et sa capacité à concevoir et organiser son enseignement ».</p>	<p><i>Préparation : 3h</i> <i>Exposé et entretien : 1h</i> <i>Coeff : 3</i></p>	<p>Exercice pédagogique Cette épreuve consiste en une « leçon » où le candidat présente une question du programme en l'inscrivant dans une progression disciplinaire. Il devra expliquer les choix de nature pédagogique et didactique qu'il aura opérés dans le traitement de sa leçon.</p>	<p><i>Préparation : 3h</i> <i>Exposé et entretien : 1h</i> <i>Coeff : 3</i></p>
<p>Connaissance du système éducatif (épreuve commune à tous les concours) Cette épreuve prend appui sur un dossier fourni par le jury. Après un exposé le candidat subit un entretien. <i>Préparation : 3h - Exposé et entretien : 1h - Coeff : 3</i></p>			

Au cours de prochaines semaines, le ministère élaborera le contenu précis des maquettes des concours pour chacun des métiers d'enseignants (PE, Capes, CAPET, CAPLP, CAPEPS, CPE). Quelques évolutions sont encore possibles.

Et l'agrégation ?

Les épreuves et programmes sont maintenus en l'état. L'épreuve orale actuelle sera « infléchie » dans le sens d'un exercice pédagogique et **l'épreuve de connaissance du système éducatif est introduite**. Enfin, le ministère précise que le programme de l'agrégation sera désormais arrêté pour une période d'au moins deux ans.

La foire aux questions

s'opposer & proposer!



>>Comment sera organisé le nouveau concours?

Les épreuves d'admissibilité se dérouleront à la fin du premier semestre de M2. Les épreuves d'admission prendront place en fin de M2. Pour être reçu, il faudra à la fois avoir réussi le concours et obtenu son M2.

>>La première année d'IUFM pourra-t-elle être validée comme un M1, l'an prochain pour ceux qui n'auraient pas réussi le concours?

Pour l'instant, ni le ministère, ni les universités ne fournissent de réponse claire. Il semble néanmoins qu'ils souhaiteraient s'orienter vers l'attribution du M1 aux admissibles. Les non admis pourraient se voir attribuer quelques ECTS.

>>Les masters requis pour les concours seront-ils des masters spécifiques « enseignants » ?

Tout master pourra conduire aux concours de l'enseignement. Cependant, les universités travaillent à l'élaboration de masters disciplinaires ou pluridisciplinaires (pour le premier degré) à « coloration » métier de l'enseignement permettant au étudiants de préparer les concours.

>>Si j'obtiens le concours cette année, quel sera mon statut l'an prochain ?

Normalement, vous serez fonctionnaire stagiaire, et vous devriez suivre votre formation à l'IUFM, car les mesures dont nous parlons ne concernent que les personnes qui se présenteront pour la session de concours 2010.

Pour en savoir PLUS

Pour être informé des avancées de ce dossier,

ABONNEZ-VOUS

abonnez-vous gratuitement à notre lettre en ligne,

l'INFORMATION :

<http://www.se-unsas.org/inscription/inscrire.ph>

Pour l'instant, beaucoup de questions restent en suspens. Elles seront l'objet des discussions à venir avec le ministère.

J'ai une question !

Etudiants

Votre avis nous importe...

N'hésitez pas à nous faire part de vos questions, de vos propositions...

Par courrier

SE-Unsa, Secteur Formation, 209 bd St Germain - 75007 Paris

Par courriel

secteur.format@se-unsas.org

